Travail de groupe: Indicateurs de produits   
de bonnes pratiques pour les programmes de prévention de la VBG



Durée prévue : 20 min.

Objectif : se familiariser avec les indicateurs de produits de bonnes pratiques pour les programmes de prévention de la VBG et encourager les réflexions sur le suivi des programmes de prévention de la VBG dans ses propres programmes/contextes

* Rappelez aux participants les indicateurs de produits de bonnes pratiques pour les programmes de prévention de la VBG (affichez-les si possible) :
* % d’activités de prévention menées par des femmes et des filles de la communauté
* # de femmes et de filles qui participent à des activités d’autonomisation ciblées dans le cadre de programmes de prévention de la VBG
* # de personnes déplacées de force et apatrides bénéficiant d’informations sur la VBG partagées dès le début d’une situation d’urgence
* Divisez les participants en groupes.
* Laissez les groupes discuter des questions suivantes :
* Ces indicateurs sont-ils pertinents pour vos propres activités de prévention de la VBG ?
* La collecte de données sur ces indicateurs de produits de bonnes pratiques pose-t-elle des problèmes ?
* Encouragez les groupes à utiliser un tableau de papier s’ils le souhaitent.
* Prévoyez du temps à la fin pour laisser les groupes en plénière formuler des commentaires, ainsi que pour partager quelques conclusions générales sur chaque question.

Considérations clés :

* Indicateurs de produits minimaux recommandés pour les bonnes pratiques : ces indicateurs sont des indicateurs minimaux recommandés pour chaque domaine de produits sélectionné. Leur sélection est facultative. Si un domaine de produits est sélectionné, il est fortement recommandé de sélectionner également ces indicateurs minimaux recommandés.
* En ce qui concerne le troisième indicateur : NʼOUBLIEZ PAS !Si l’approche communautaire et la sensibilisation sont nécessaires pour améliorer la rapidité et la sécurité de l’accès aux services et atténuer les risques de VBG, la sensibilisation n’est pas suffisante pour transformer les normes sociales. Pour avoir un effet sur les normes sociales préjudiciables, les programmes sur la VBG doivent : 1) faire évoluer les attentes de la société, pas seulement les attitudes des individus ; 2) faire connaître les changements intervenus ; et 3) catalyser et renforcer les nouvelles normes et les nouveaux comportements. Expliquez aux participants que les sessions de sensibilisation ne constituent pas en elles-mêmes un programme de prévention, à moins qu’elles ne s’inscrivent dans une approche plus large et à plus long terme**.**